

CHARTE DU

CENTRE DE FORMATION DE LA POLICE

COMPRENDRE FAIRE PROGRESSER

NOS MISSIONS

Les missions générales du Centre de Formation de la Police (C.F.P.) découlent directement de la loi sur la police (art. 26A), des directives de la Conférence des directeurs de département de Justice et Police, de la loi sur la formation professionnelle et de son ordonnance, des règlements et guides méthodiques du Brevet fédéral et du Diplôme de policier et policière.

Le Centre de Formation de la Police est rattaché au Chef de la Police adjoint et est dirigé par le Responsable de la formation.

Le Centre de Formation de la Police comprend un Responsable de la formation, un Responsable de la formation adjoint qui gère la formation continue de la police, un responsable de la gestion administrative du Centre, des formateurs de tous les services de la police, et du personnel administratif pour la réception, le secrétariat et l'intendance.

Par le développement continu du potentiel et des compétences de tous les collaborateurs de la police, la formation contribue à la réalisation de la mission générale de la Police dans le respect de ses principes, de ses valeurs et de ses cadres d'action.

Les missions spécifiques du Centre de Formation de la Police sont :

- la formation de base (École de police) selon les directives du Brevet fédéral de policier et policière, les directives du Chef de la Police adjoint et selon les besoins en formation des services de la Police.
- La formation de base des agents de sécurité municipale.
- La formation continue de la police dans les domaines des techniques métiers et des compétences policières.
- Le soutien des services dans les formations spécialisées.
- L'organisation des examens du Brevet fédéral de policier et policière.
- L'organisation et la gestion des examens d'admission à l'école de police.
- L'organisation et la gestion des examens d'admission à l'école des agents de sécurité municipale.
- La sélection des candidats à l'école de police avec le partenariat des trois services de police.
- La participation active à la Conférence des Chefs d'Instruction Romands (CCIR).
- Une implication directe avec l'Institut Suisse de Police (ISP) en participant notamment au développement et à la mise en œuvre de différents cours de cet institut.
- Une collaboration dynamique avec d'autres instituts de formation reconnus.

NOS VALEURS

Le C.F.P. garantit une haute qualité de la formation avec un **service** axé sur le **développement** et le **respect** de la personne ainsi que des besoins de la police, de la **qualité** et de la **maîtrise** du savoir-faire et du savoir-être. Cet engagement permet de garantir que tous les collaborateurs puissent remplir les missions dévolues à la Police avec efficacité afin de garantir la souveraineté de l'Etat, des libertés et des droits fondamentaux des citoyens.

Le **développement** est le pivot central de la formation, car il permet de faire progresser les uns et les autres vers une maîtrise de la pratique policière. Le développement du Centre de formation est un souci constant pour offrir un service de qualité et respectueux du personnel en formation.

Le **respect** des élèves et des collaborateurs en formation est primordial et tient aussi compte de leur situation pour les amener à un niveau de compétences élevé.

L'offre de formation du Centre de Formation de la Police est au **service** de la police. Elle permet à chaque collaborateur d'avoir de hautes compétences professionnelles et sociales pour remplir les missions de la police.

La **qualité** de la formation est garantie par le souci constant du Centre de Formation de la Police d'offrir une formation adaptée aux besoins des collaborateurs, des services de police et de répondre à l'évolution de la société.

La **maîtrise** se décline par celle des formateurs dans leur pratique quotidienne et par celle que doit acquérir tout collaborateur, ou futur collaborateur, dans la pratique des outils du métier et du comportement à avoir en toutes circonstances.

NOTRE ENGAGEMENT

Vis-à-vis de l'Institution :

La formation contribue à la mission de la Police en développant les compétences transversales et techniques des collaborateurs.

La qualification du personnel enseignant constitue un facteur essentiel pour une formation de qualité. Ainsi, tous les formateurs du Centre de Formation de la Police et les enseignants externes doivent justifier de hautes capacités humaines, techniques, méthodiques, didactiques et sociales.

Les formateurs à temps plein doivent être au bénéfice d'un diplôme de formateur d'adulte. Tout au long de leur pratique dans l'enseignement à la police, ils suivent une formation technique, d'encadrement et pédagogique en lien avec l'évolution de la pratique professionnelle et aux directives institutionnelles.

Le personnel du Centre de Formation de la Police, de par ses qualifications techniques et sociales, doit avoir un savoir-faire et un savoir-être exemplaires, ce qui le met dans une position de modèle. Ainsi, les formateurs partagent la responsabilité d'une formation de haute qualité de par les valeurs qu'ils sont amenés à transmettre et à défendre.

L'offre de formation continue est constamment adaptée aux besoins des services et permet une gestion des ressources humaines efficace.

Les tendances dégagées lors de l'analyse des bilans de formation permettent à l'Institution d'anticiper et de réagir sur des aspects structurels ou humains.

Vis-à-vis des collaborateurs :

Chaque cours proposé, tant à l'école de police qu'en formation continue, répond aux besoins de la police, de la société, et à ceux du personnel de police dans sa pratique professionnelle.

Le Centre de Formation de la Police s'engage ainsi à vérifier les besoins et la réalité de la pratique professionnelle avant de l'intégrer dans une action de formation. Le choix des techniques pédagogiques devra permettre aux élèves d'acquérir une rapide autonomie dans la pratique professionnelle.

Les formateurs du Centre de Formation de la Police et les formateurs externes qui sont engagés dans les formations organisées par et pour la police, s'engagent à respecter la confidentialité du déroulement des cours. Ils peuvent, au besoin, transmettre à l'autorité compétente, de manière strictement confidentielle, toute information concernant l'état de santé d'un collaborateur en formation.

Vis-à-vis de la communauté :

En tant que service public, la Police se doit de garantir son positionnement et ses interventions par la maîtrise des compétences, des techniques et du savoir-être propres à un métier de régulation. Par le biais des formations initiale et continue, la professionnalisation du policier est fortement dépendante des réalités socio-économiques et de leurs évolutions.

Le Centre de formation de la Police s'inscrit dans un réseau élargi multi professionnel permettant de nombreuses synergies nécessaires pour permettre à la Police d'appréhender au mieux les évolutions de la société.

SYSTÈME DE PILOTAGE DE LA QUALITÉ

Les processus de formation du Centre de Formation de la Police sont soumis à un contrôle qualité intégrant différentes composantes telles que celles provenant du cadre légal cantonal, des normes de l'Institut Suisse de Police. Ce dispositif de maîtrise et d'amélioration continue est placé sous la direction du Responsable de la formation. Les principaux organes internes concernés par ce contrôle qualité sont :

- le Conseil de formation
- le réseau des officiers spécialisés
- la plénière des formateurs
- la concertation avec le Chef de la police adjoint
- le bilan annuel de la formation

Les outils qui sont utilisés pour mener à bien cette politique qualité sont :

- l'évaluation des besoins
- l'observation en salle de cours et la validation des nouveaux formateurs
- les enquêtes de satisfaction
- l'évaluation des acquis suite aux formations
- les bilans des formateurs
- les entretiens de service
- les différents entretiens avec les cadres de la police

LA PRATIQUE PEDAGOGIQUE

L'approche par compétence est la pratique pédagogique préconisée au C.F.P. En formation de base, École de Police, elle est largement développée lors d'exercices pratiques permettant l'acquisition de compétences techniques et comportementales. Toutefois, une partie théorique conséquente, permettant de créer un socle de départ, est nécessaire en début d'École de Police.

Les exercices pratiques sont basés sur des situations professionnelles et font largement appel à des policiers expérimentés pour que l'acquisition du savoir-être et du savoir-faire technique se fassent au plus proche de la pratique métier. L'intégration de comédiens est couramment utilisée dans ces exercices pratiques permettant de développer plus particulièrement les comportements adéquats.

L'École de Police propose dans son programme plusieurs exercices tirés de cas réel. Cette formation pratique, se voulant très proche de la réalité, permet d'une part pour les élèves policiers d'acquérir de nouvelles compétences et d'autre part, de tester la résistance psychique, le savoir-être et le savoir-faire technique pur des élèves.

Les formateurs travaillant pour le Centre de formation de la Police ont constamment le souci de rendre la formation plus performante. Une diversité dans les choix de méthodes pédagogiques, comme la simulation, le e-learning, l'étude de cas, les exposés, les enquêtes sont souvent utilisés dans les différents cours de l'École de Police et de la formation continue, permettant ainsi une richesse et une variété pédagogiques.

L'appui de formateurs externes à la police, tant en formation de base que continue, est largement utilisée au C.F.P. L'alliance d'un formateur policier avec un expert de la branche à enseigner permet d'avoir des cours dynamiques et de qualité, pour faire des liens avec la pratique du métier.

Janvier 2008

Le Responsable de la formation

François Waridel
Officier spécialisé